

Agent à domicile



Près de chez vous :
www.una.fr



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

Agent à domicile

Travaillant en autonomie sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique (le responsable de secteur), l'agent intervient au domicile afin d'assurer des activités domestiques et administratives simples auprès de personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi de celles-ci. Il peut intervenir de manière occasionnelle auprès de personnes dépendantes ou de publics en difficulté.

Missions

- Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant de la maison : entretien du logement, des vêtements, du linge.
- Assister la personne aidée dans des démarches administratives simples.

Formation

Aucun diplôme n'est requis pour occuper cet emploi. Cependant, au sein du réseau UNA, la formation et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des personnels sont fortement encouragées.

Compétences et qualités

- Capacité d'adaptation.
- Sens de l'organisation.
- Compétences techniques pour l'exercice des tâches ménagères.

Évolutions possibles

L'agent à domicile peut acquérir un diplôme soit par le biais de la formation, soit par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et devenir notamment employé à domicile ou auxiliaire de vie sociale.

